

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU MERCREDI 16 MARS 2016 à 20 HEURES
A LA MAIRIE DU MAZET SAINT-VOY**

Le 16 mars 2016, le Conseil Communautaire convoqué le 8 mars 2016, s'est réuni à la mairie du Mazet Saint-Voy, sous la présidence de Julien MELIN, Président.

Présents : Philippe ABRIAL, Rose-Marie BROTTES, Jean-Paul CHALAND, Bernard COTTE, Alain DEBARD, Philippe DIGONNET, André DUBOEUF, Georges DUMAS, Jean-Michel EYRAUD, Joël FERRIER, Guillaume GOUNON, Julien MELIN, Marianne MERMET-BOUVIER, Christian OUILLOU, Bernard RECHATIN, Brigitte RENAUD, Eliane ROUX, David SALQUE-PRADIER, Véronique SCHLUCHTER.

Absents représentés : Jacqueline DECULTIS (avait donné pouvoir à David SALQUE-PRADIER), Philippe DUBOIS (avait donné pouvoir à Jean-Michel EYRAUD).

Absents excusés : Marie GAILLARD, Didier MANEVAL, Joëlle ROUSSON, Nicole VERILHAC, Eliane WAUQUIEZ-MOTTE.

Elu secrétaire de séance : Alain DEBARD.

Nombre de conseillers :
- En exercice : 26
- Présents ou représentés : 21
- Votants : 21

1. Approbation du compte-rendu du conseil communautaire du 14 décembre 2015 :

Le compte-rendu du conseil communautaire du 14 décembre 2015 est approuvé à l'unanimité.

2. Finances, Développement Economique :

En préambule, Julien MELIN a souhaité présenter le contexte contraint dans lequel se trouve la CCHL. Pendant l'année 2014, une étude réalisée sur les budgets de la CCHL, par la MEEF (Mission Expertise Economique et Financière) suite à la demande de la Direction Régionale des Finances Publiques d'Auvergne, sur la période 2011-2013 a donné les conclusions suivantes :

- la situation financière de la CCHL est fortement dégradée notamment au niveau du fonctionnement. Les charges de fonctionnement se rapprochent dangereusement des produits, ce qui revient pour la CCHL à ne disposer que de trop peu d'autofinancement.
- La faiblesse de l'autofinancement est préoccupante, ce qui ne permet pas à la CCHL d'élaborer et de mettre en œuvre de nouveaux projets.

Le rendu de cette étude a eu lieu sous la Présidence de Monsieur le Préfet dans les locaux de la Préfecture du Puy-en-Velay en présence de Madame la Sous-préfète, des services de la Sous-préfecture d'Yssingaux, des responsables des finances publiques régionales et départementales, du Président et des Vice-présidents de la CCHL et des maires des communes de la CCHL.

Le bilan de l'année 2014 s'est traduit par un résultat déficitaire (tous budgets confondus) de - 317.000 €.

Lors de la préparation du budget 2015, les décisions 2015 ont été :

- diminution des dépenses de personnel.
- diminution du coût des services.

- diminution du montant des subventions accordées aux associations.
- réductions des coûts de fonctionnement des bâtiments.
- augmentation de la fiscalité (Foncier Bâti et Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères).
- augmentation des recettes des services.

Au vu du bilan écoulé de l'exercice 2015, on peut noter que ces décisions ont eu un impact positif sur le réalisé 2015, à savoir :

- sur les dépenses de fonctionnement : diminution de 72.000 €
- sur les recettes de fonctionnement : augmentation de 350.000 €

L'exercice 2015 a permis également de solder 3 budgets annexes de zones d'activités (ZA de Tence, ZA de Saint-Jeures et ZA du Chambon/Lignon). L'opération budgétaire a consisté à faire supporter le déficit de ces budgets sur le budget de fonctionnement général de la CCHL pour plus de 1 million d'euros. Malgré cette opération de solde des budgets annexes, le résultat global (tous budgets confondus) s'élève à + 18.000 € à comparer avec celui de 2014 qui s'élevait à - 317.000 €.

2.1) Vote du compte de gestion 2015 :

Les comptes de gestion 2015 établis par le Trésorier pour le budget principal et pour les budgets annexes sont approuvés à la majorité (21 voix pour).

2.2) Vote du compte administratif 2015 :

Les comptes administratifs 2015 du budget général et des budgets annexes sont approuvés à la majorité (18 voix pour et 2 abstentions, Julien MELIN, Président s'étant absenté pendant le vote).

BUDGET PRINCIPAL

Libellés	Réalisé en Fonctionnement	Réalisé en Investissement (y compris RAR)
Recettes	6.344.426,52 €	1.899.720,10 €
Dépenses	5.590.576,79 €	1.421.954,69 €
EXCEDENT DE L'EXERCICE	753.849,73 €	477.765,41 €

BUDGET ANNEXE ZA TENCE

Libellés	Réalisé en Fonctionnement	Réalisé en Investissement
Recettes	777.029,85 €	732.433,23 €
Dépenses	777.029,85 €	732.433,23 €
EXCEDENT DE L'EXERCICE	0,00 €	0,00 €
DEFICIT DE L'EXERCICE	0,00 €	0,00 €

BUDGET ANNEXE ZA MAZET SAINT-VOY

Libellés	Réalisé en Fonctionnement	Réalisé en Investissement
Recettes	837.757,54 €	836.310,84 €
Dépenses	837.757,54 €	1.583.778,07 €
EXCEDENT DE L'EXERCICE	0,00 €	0,00 €
DEFICIT DE L'EXERCICE	0,00 €	747 467,23 €

BUDGET ANNEXE ZA SAINT-JEURES

Libellés	Réalisé en Fonctionnement	Réalisé en Investissement
Recettes	100.480,11 €	100.447,11 €
Dépenses	100.480,11 €	100.447,11 €
EXCEDENT DE L'EXERCICE	0,00 €	0,00 €
DEFICIT DE L'EXERCICE	0,00 €	0,00 €

BUDGET ANNEXE ZA CHAMBON/LIGNON

Libellés	Réalisé en Fonctionnement	Réalisé en Investissement
Recettes	519.558,38 €	533.069,98 €
Dépenses	519.558,38 €	533.069,98 €
EXCEDENT DE L'EXERCICE	0,00 €	0,00 €
DEFICIT DE L'EXERCICE	0,00 €	0,00 €

BUDGET ANNEXE ATELIER RELAIS MAZET SAINT-VOY

Libellés	Réalisé en Fonctionnement	Réalisé en Investissement
Recettes	700,00 €	47.497,67 €
Dépenses	167.677,03 €	14.076,14 €
EXCEDENT DE L'EXERCICE	0,00 €	33.421,53 €
DEFICIT DE L'EXERCICE	166.977,03 €	0,00 €

BUDGET ANNEXE ATELIER RELAIS TENCE

Libellés	Réalisé en Fonctionnement	Réalisé en Investissement
Recettes	23.000,74 €	0,00 €
Dépenses	52.449,64 €	119.328,52 €
DEFICIT DE L'EXERCICE	29.448,90 €	119.328,52 €

BUDGET ANNEXE SPANC

Libellés	Réalisé en Fonctionnement	Réalisé en Investissement
Recettes	1.045,00 €	1.139,00 €
Dépenses	161.986,66 €	0,00 €
EXCEDENT DE L'EXERCICE	0,00 €	1.139,00 €
DEFICIT DE L'EXERCICE	160.941,66 €	0,00 €

2.3) Vote pour l'affectation du résultat 2015 :

L'affectation des résultats 2015 pour le budget principal et pour les budgets annexes est approuvée à l'unanimité.

2.4) Vote du budget 2016 :

Julien MELIN présente les principales propositions du budget 2016, qui sont les suivantes :

- diminution des dépenses de personnel.
- diminution du coût des services en procédant à certaines réorganisations.
- augmentation de la fiscalité (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères).

- lancement d'études sur les projets d'envergure mais pas de démarrage des travaux cette année.
- travaux de voirie, aménagement de plateformes pour les écopoints,

Ces propositions sont établies au vu des éléments suivants :

- perte des dotations de l'Etat d'un montant de 94.500 €.
- diminution de fiscalité d'un montant de 33.000 € (compensation de pertes de bases de CFE).
- Diminution de la participation de la caisse d'Allocations Familiales sur le contrat Enfance-Jeunesse d'un montant de 15.000 €.
- Augmentation du coût versé au SICTOM pour la gestion de ces activités (fermeture du centre de villemarché, ...).
- vente de l'atelier relais du Mazet Saint-Voy, ce qui entrainera de solder ce budget annexe.
- solde du budget annexe de la ZA du Mazet Saint-Voy.

Julien MELIN présente également les propositions de réorganisation des services (Ecole de Musique et Ludothèque).

David SALQUE-PRADIER précise que des pétitions ont été signées pour le maintien du service ludothèque et qu'il serait intéressant de chercher des solutions de fonctionnement avec la Communauté de Communes du Pays de Montfaucon. Il précise également que la baisse des heures à l'EMIHL risque de faire partir les professeurs et il se demande pourquoi l'EMIHL a été déclassée dans le nouveau schéma. Il demande également de repousser certains investissements notamment l'étude de la voie verte.

Jérôme ANCELIN, Trésorier souhaiterait que les élus augmentent légèrement les taux de fiscalité régulièrement chaque année.

Après discussions, les élus délibèrent à la majorité (19 voix pour, 2 abstentions), pour le vote du budget général 2016 et des budgets annexes 2016 et la mise en place des taux suivants :

- Taux de CFE : 27,58 %.
- Taux de Taxe d'Habitation : 8,67 %.
- Taux de Taxe Foncière Bâtie : 1,50 %.
- Taux de Taxe Foncière Non Bâtie : 3,70 %.
- Taux Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) : 11,00 %.

2.5) Vote des subventions aux associations pour l'année 2016 :

Julien MELIN précise que les demandes de subventions ont été examinées par les différentes commissions « Sports » et « Culture », chacune dans leur domaine respectif. Après discussions, les élus communautaires délibèrent à l'unanimité pour attribuer ces subventions :

Associations	Subventions obtenues
Judo Club du Haut-Lignon	1.650,00 €
Tennis Club Le Chambon/Lignon	1.900,00 €
Vélo Club du Haut-Lignon	850,00 €
Tennis de Table du Haut-Lignon	400,00 €
Rugby Club des Hauts Plateaux	2.600,00 €
Ecole d'Athlé du Haut-Lignon	1.000,00 €
Golf du Chambon-sur-Lignon	200,00 €

La Truite du Haut-Lignon	350,00 €
Volley Intercommunal du Plateau	350,00 €
Badminton Intercommunal du Plateau	350,00 €
Club de Mouche Tence Lignon Velay	350,00 €
Archers du Vivarais Lignon	350,00 €
Espace intercommunal Remise en Forme du Haut-Lignon	500,00 €
Sous-Total SPORT	10.850,00 €
Association du patrimoine Vivarais Lignon	500,00 €
Association « Typographie et poésie »	4.000,00 €
Association « Ciné Fête »	1.200,00 €
Association « Ciné Tence »	1.200,00 €
Les Chœurs du Haut-Lignon	250,00 €
Ama Théâtre	800,00 €
SE NON E VERO	2.500,00 €
Société d'Histoire de la Montagne	1.500,00 €
ADAJ 43 / Action J 43	500,00 €
Festival Impromptu	500,00 €
Sous-Total CULTURE ANIMATION	12.950,00 €
OGEC Collège privé Saint-Martin à Tence voyages scolaires	2.205,00 €
Collège du Lignon au Chambon/Lignon voyages scolaires	1.680,00 €
Collège de la Lionchère à Tence voyages scolaires	1.350,00 €
Collège du Lignon au Chambon/Lignon atelier de pratique artistique cinéma	500,00 €
Mini entreprise collège de la Lionchère à Tence	300,00 €
Sous-Total EDUCATION	6.035,00 €
Office de Tourisme du Haut-Lignon	6.000,00 €
Sous-total TOURISME	6.000,00 €
TOTAL	35 835,00 €

2.6) Délibération pour renouveler la convention avec le service « Assistance progiciel » du CDG 43 :

Julien MELIN présente le projet de convention d'adhésion à la Mission « Assistance Progiciels » du Centre de Gestion de la Haute-Loire. Il précise que le Centre de Gestion de la Haute-Loire a signé un partenariat avec les sociétés Gegid Public et Berger Levrault afin d'effectuer, à leur place, l'installation, la formation et l'assistance des utilisateurs sur les logiciels métiers (progiciels). En signant cette convention avec le Centre de Gestion de la Haute-Loire, la CCHL bénéficie d'une aide de proximité à l'utilisation et l'exploitation des logiciels métiers (progiciels). La précédente convention est arrivée à terme le 31/12/2015, il convient donc de la renouveler pour les 5 années à venir, de 2016 à 2020.

Après discussions, les élus communautaires délibèrent à l'unanimité pour autoriser Monsieur le Président à signer cette convention « Assistance Progiciels » avec le Centre de Gestion de la Haute-Loire pour les années 2016 à 2020.

3. Culture, Communication et Tourisme :

3.1) Délibération pour la mise en place d'une station de trail :

Julien MELIN présente le projet de création d'une station de Trail avec la Communauté de Communes du Pays du Mézenc, la Communauté de Communes du Pays de Montfaucon (commune de Saint-Bonnet-le-Froid) et la Communauté de Communes Val'Eyrieux (communes de Saint-Agrève, Devesset, Mars, Saint-André-en-Vivarais, Rochepaule, Saint-Clément). Il précise que ce projet permettra la création de plusieurs circuits de Trail et sera un complément à l'offre touristique déjà présente sur notre territoire. Il présente le coût global maximum pour la CCHL, qui s'élèvera à 13.000 € sans subvention, mais qu'il est possible d'obtenir une subvention européenne dans le cadre du FEADER et régionale dans le cadre du FRIT. La Communauté de Communes du Pays du Mézenc sera la structure porteuse pour les autres territoires et demandera les financements possibles.

Après discussions, les élus communautaires délibèrent à l'unanimité pour créer une station de Trail avec les autres territoires et autoriser la Communauté de Communes du Pays du Mézenc à demander tous les financements possibles auprès des partenaires.

3.2) Délibération pour modification des tarifs de la taxe de séjour :

Julien MELIN rappelle que les élus ont voté les modalités d'application de la Taxe de Séjour Intercommunale lors du conseil Communautaire du 14 décembre 2015. Il précise qu'il est nécessaire de modifier 2 tarifs qui ne sont pas en conformité avec les tarifs fixés par le législateur dans l'article L2333-41 du CGCT. En effet lorsque les limites tarifaires sont exprimées par des nombres avec plus d'un chiffre après la virgule, elles sont arrondies au dixième d'euro, les fractions d'euro inférieures à 0,05 € étant négligées et celles égales ou supérieures à 0,05 € étant comptées pour 0,1 €.

Les tarifs modifiés sont :

Catégories d'hébergement	Tarifs
Hôtel non classé et tout autre établissement de caractéristique équivalente (gîte, meublé, résidence de tourisme)	0,5 €
Campings 3 étoiles et plus	0,4 €

Après discussions, les élus communautaires délibèrent à l'unanimité pour appliquer, à compter du 1^{er} avril 2016, ces 2 tarifs modifiés, pour l'année 2016 et les suivantes.

4. Vie Sociale, Enfance-Jeunesse, Ramassage Scolaire :

4.1) Délibération pour signature d'une convention pour la gestion du temps méridien et du temps périscolaire avec la commune du Chambon/Lignon :

Rose-Marie BROTTES présente le projet de convention avec la commune du Chambon/Lignon pour la gestion du temps périscolaire le matin de 7h30 à 8h30 et le soir de 16h30 à 18h30, les lundis, mardis, jeudis et vendredis et l'accueil périscolaire le matin de 7h30 à 9h les mercredis, ainsi que le temps méridien de 11h30 à 13h30 pour prendre le repas au Collège du Lignon. La CCHL facturera à la commune du Chambon/Lignon un montant de prestation de 37.533,20 € pour l'année 2016 (du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016). Pour la gestion du temps méridien, il est nécessaire de signer une convention avec le collège du Lignon pour la facturation des repas au coût de 3,45 €/élève pour l'année 2016

Après discussions, les élus communautaires délibèrent à l'unanimité pour autoriser Monsieur le Président à signer ces conventions.

4.2) Délibération pour signature d'une convention pour la gestion du temps méridien avec la commune du Mazet Saint-Voy :

Rose-Marie BROTTES présente le projet de convention avec la commune du Mazet Saint-Voy pour la gestion temps méridien de 12h10 à 13h40 (si besoin). La CCHL facturera à la commune du Mazet Saint-Voy la somme de 16,50 €/heure au nombre d'heures effectuées pour l'année 2016.

Après discussions, les élus communautaires délibèrent à l'unanimité pour autoriser Monsieur le Président à signer cette convention.

4.3) Délibération pour signature d'une convention pour la gestion du temps périscolaire avec la commune du Mazet Saint-Voy :

Rose-Marie BROTTES présente le projet de convention avec la commune du Mazet Saint-Voy pour la gestion temps périscolaire de 16h30 à 18h30. Le Centre de Loisirs Intercommunal met à disposition une personne à l'école primaire du Mazet Saint-Voy tous les jours de l'année scolaire du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016. Durant ce temps, elle mettra en place des activités d'éveils culturelles, artistiques ou sportives. Suivant les demandes des familles pourra être proposé un accompagnement scolaire dans la mesure des possibilités d'accueil.

La Mairie du Mazet Saint-Voy s'engage à verser à la Communauté de Commune du Haut-Lignon, la somme de 2.310 € pour cette période.

L'augmentation des effectifs nécessitant une personne supplémentaire plusieurs fois par semaine un maximum de 420 € sera demandé pour faire face à ce besoin supplémentaire et répondre à la réglementation en termes d'effectif.

Soit pour une année la somme maximum de 2.730 € (letarif horaire restant à 16,50 € / heure). Si des modifications d'horaires venaient à survenir la facturation correspondra aux heures effectivement réalisées.

Après discussions, les élus communautaires délibèrent à l'unanimité pour autoriser Monsieur le Président à signer cette convention.

4.4) Délibération pour la mise en place des Temps d'Activités Périscolaires 2015-2016 :

La CCHL a été sollicitée par les communes pour la mise en place des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) sur les communes du Chambon/Lignon, du Mazet Saint-Voy, de Saint-Jeures et de Tence.

Ces temps d'activités ont lieu :

- le vendredi Après-Midi sur les communes du Chambon/Lignon et de Saint-Jeures.
- lundi, mardi, jeudi et vendredi de 15h30 à 16h30 sur les communes du Mazet Saint-Voy et de Tence.

Il est nécessaire d'établir des conventions avec chaque commune pour l'année 2015-2016. Il sera également nécessaire d'établir des conventions avec chaque association intervenante.

Afin d'établir ces conventions, il est nécessaire de valider le montant des frais engagés par la CCHL et refacturé aux Communes pour la mise en place des TAP sur toutes les Communes :

- 16,50 €/heure pour un animateur intercommunal,
- coût réel pour les professeurs de musique,
- 25 €/heure ou 60 €/demi-journée pour les intervenants mis à disposition par les associations (ce sont les associations qui seront rémunérées).
- frais de matériel pédagogique : refacturé au coût réel avec un maximum de 2.000 € annuel par commune.
- frais de coordination : forfait annuel de 2.000 € par commune.

- Frais de gestion administrative : forfait de 1.800 € annuel pour les communes du Chambon/Lignon et de Tence et de 900 € annuel pour les communes du Mazet Saint-Voy et de Saint-Jeures.

Après discussions, les élus communautaires délibèrent à l'unanimité pour autoriser Monsieur le Président à signer ces conventions.

4.5) Délibération pour le renouvellement des conventions pour le financement des 3 crèches du territoire :

Rose-Marie BROTTES présente les projets de convention concernant le financement des crèches du territoire. Une convention est signée avec la crèche de Tence, du Chambon/Lignon et du Mazet Saint-Voy. Le montant des subventions 2016 est le suivant :

- crèche de Tence : 91.773 € contre 101.970 € en 2015
- crèche du Chambon/Lignon : 76.756 € contre 85.284 € en 2015.
- crèche du Mazet Saint-Voy : 65.075 € contre 72.306 € en 2015.

Le montant total du financement 2016 est de 233.604 € contre 259.560 € en 2015.

Après discussions, les élus communautaires délibèrent à l'unanimité pour autoriser Monsieur le Président à signer ces conventions.

4.6) Délibération pour détermination de tarifs pour le centre de loisirs intercommunal :

Rose-Marie BROTTES présente les tarifs proposés pour le Camp à EuroPark du 11 au 15 avril 2016 : tarif proposé : 260 € pour les enfants de la CCHL.

Après discussions, les élus communautaires délibèrent à l'unanimité pour appliquer ces tarifs pour ce camp.

4.7) Délibération pour fixer les tarifs du Festival de Musique en Vivarais Lignon pour l'année 2016 :

Julien MELIN présente les tarifs proposés pour les places de concert et les encarts publicitaires du Festival de Musique Vivarais Lignon :

- Concerts :
 - *Place plein tarif* : 20 €/concert.
 - *Place tarif réduit* : 12 €/concert (enfant 6/15 ans – chômeurs – étudiants – élèves adultes de l'Ecole de Musique Intercommunale du Haut-Lignon).
 - *Place gratuite* : enfant moins de 6 ans et élèves enfants de l'Ecole de Musique Intercommunale du Haut-Lignon.
- Stage : 45 €.
- Encarts publicitaires :

Tarifs des encarts publicitaires	
1/8 ^{ème} page	65 € TTC
1/4 page	140 € TTC
1/2 page	240 € TTC
1 page	440 € TTC

Après discussions, les élus communautaires délibèrent à l'unanimité pour appliquer ces tarifs.

5. Environnement, Cadre de Vie ; Urbanisme :

5.1) Délibération pour nomination d'un représentant de la CCHL auprès du Syndicat Départemental d'Energies de la Haute-Loire :

Julien MELIN présente la demande du Syndicat Départemental d'Energies de la Haute-Loire qui sollicite la CCHL pour désigner un représentant dans le cadre de la mise en place d'une commission consultative avec les EPCI dans le domaine de l'énergie.

Après discussions, les élus communautaires désignent à l'unanimité Julien MELIN pour représenter la CCHL.

6. Sport :

6.1) Délibération pour autoriser le lancement d'un appel d'offres en procédure adaptée pour la réalisation du parking du pôle multi activités ainsi que la signature du marché :

Julien MELIN présente le projet de réalisation du parking au pôle multi activités et précise que la CCHL a obtenu, 35% de subvention au titre de la DETR (14.900 € maximum) et 28,15 % au titre de la réserve parlementaire (12.000 € maximum), sur un devis estimatif de 42.632,50 € H.T. Il demande l'autorisation de lancer la consultation pour la réalisation des travaux et la signature du marché avec l'entreprise retenue pour un montant maximum de 45.000 € H.T.

Après discussions, les élus communautaires délibèrent à l'unanimité pour autoriser Monsieur le Président à lancer l'appel d'offres et à signer avec l'entreprise retenue pour un montant maximum de 45.000 € H.T.

7. Personnel :

7.1) Délibération pour mise à disposition de personnel à la maison des bretchs avec la commune du Chambon/Lignon :

Julien MELIN présente les différentes mises à disposition de personnel à effectuer en régularisation et pour les années futures avec la commune du Chambon/Lignon pour la gestion de la maison des bretchs. Ces mises à disposition concernent :

- Mise à disposition par la commune du Chambon/Lignon d'une personne à 80 % pour l'entretien des locaux (à titre de régularisation pour les années 2014, 2015 et pour les années futures).
- Mise à disposition de Thomas CAZABAN à la commune du Chambon/Lignon à 50% pour la partie culture de la commune (régularisation année 2015).
- Mise à disposition de Madame Marie-Pierre FAURE à la commune du Chambon/Lignon à 50 % pour la partie culture de la commune (à compter du 14 mars 2016).

Après discussions, les élus communautaires délibèrent à l'unanimité pour autoriser Monsieur le Président à signer ces mises à disposition.

7.2) Délibération pour donner l'autorisation au CDG 43 de passer un contrat avec un assureur dans le cadre du contrat d'assurance des risques statutaires :

Julien MELIN expose la nécessité pour la CCHL de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents. Il précise que le Centre de Gestion de la Haute-Loire peut souscrire un tel contrat pour le compte des collectivités, en mutualisant les risques.

Après discussions, les élus communautaires délibèrent à l'unanimité pour charger le Centre de Gestion de la Haute-Loire de souscrire, pour son compte et pour les quatre années à compter du 1^{er} janvier 2017, des conventions d'assurance, auprès d'une entreprise d'assurance agréée.

8. Informations et questions diverses :

8.1) Culture, Communication, Tourisme :

Alain DEBARD informe les élus communautaires du travail de la commission sur les différents dossiers.

8.2) Environnement, Cadre de Vie, Urbanisme :

Julien MELIN demande à Jean-Paul CHALAND que les membres de la commission travaillent sur la mise en place de la part incitative de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, en lien avec le SICTOM « Entre Monts et Vallées » pour une mise en place si possible en 2018.